



CONSEIL GÉNÉRAL DES LANDES

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL

1 RUE MARCEL-DAVID - B.P. 219 - 40004 MONT DE MARSAN CEDEX
TÉL. 05 58 06 08 08 - FAX 05 58 06 15 47 - SIRET 224 0000 18 00040
mél : labo.depart40@cg40.fr - site : www.ld40.com

Destinataires des copies du dossier
<LE CLIENT>

Destinataire

EARL CARPIO

Client: **EARL CARPIO**

Bois des Servents

Bois des Servents

17150 CONSAC

17150 CONSAC

Rapport d'essai

émis le : 30/03/2007

DOSSIER N° : SA-07-00694 du 14/03/2007

Date et Heure de réception 13/03/2007 12:00

Préleveur ou Destinataire : LE CLIENT

Référence du client : 1

Site prélèvement : Earl Carpio à Consac

Espèce : carassins

Poids :

Bassin :

Température : °C

Observations :

PRELEVEMENT D'ORGANES

Paramètres	Accr.	Résultat
Nombre de poissons prélevés au LD 40		20 (VPC) et 10 (autres analyses).



CONSEIL GÉNÉRAL DES LANDES

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL

1 RUE MARCEL-DAVID - B.P. 219 - 40004 MONT DE MARSAN CEDEX
TÉL. 05 58 06 08 08 - FAX 05 58 06 15 47 - SIRET 224 0000 18 00040
mél : labo.depart40@cg40.fr - site : www.ld40.com

Rapport d'essai

émis le : 30/03/2007

DOSSIER N° : SA-07-00694 du 14/03/2007

Référence du client : 1

VIROLOGIE

Paramètres	Accr.	Résultat
Conformité de l'échantillon à la réception		Conforme suivant la Décision 2001/183/CE.
Date prélèvement / Date début analyse		13/03/07-15/03/07
Nature / Conservation du prélèvement au LD40		Reins antérieurs Rates Encéphales / 2 °C à 8°C.
Septicémie Hémorragique Virale (SHV) (1)	#	Absence du virus de la Septicémie Hémorragique Virale sur l'échantillon analysé . Culture négative sur les prélèvements : absence d'effet cytopathogène après deux passages sur cultures cellulaires sensibles . *
Nécrose Hématopoïétique Infectieuse (NHI) (1)	#	Absence du virus de la Nécrose Hématopoïétique Infectieuse sur l'échantillon analysé . Culture négative sur les prélèvements : absence d'effet cytopathogène après deux passages sur cultures cellulaires sensibles .
Virémie Printanière de la carpe		Absence du virus de la Virémie Printanière de la Carpe sur l'échantillon analysé . Culture négative sur les prélèvements : absence d'effet cytopathogène après deux passages sur cultures cellulaires sensibles .

(1) METHODE pour l'isolement sur culture cellulaire et l'identification par séroneutralisation des virus agents de la SHV, de la NHI et de la NPI: Décision CE du 22/02/2001 (2001/183/CE) et Texte français de référence (CNEVA/LCRV).
Commentaire sur l'échantillon:



Rapport d'essai

émis le : 30/03/2007

DOSSIER N° : SA-07-00694 du 14/03/2007

Référence du client : 2

Référence du client : 2

Site prélèvement : Earl Carpio à Consac

Espèce : carpes

Poids :

Bassin :

Température : °C

Observations :

PRELEVEMENT D'ORGANES

Paramètres	Accr.	Résultat
Nombre de poissons prélevés au LD 40		20 (VPC) et 10 (autres analyses).

VIROLOGIE

Paramètres	Accr.	Résultat
Conformité de l'échantillon à la réception		Conforme suivant la Décision 2001/183/CE.
Date prélèvement _ Date début analyse		13/03/07-15/03/07
Nature / Conservation du prélèvement au LD40		Reins antérieurs Rates Encéphales / 2 °C à 8°C.
Septicémie Hémorragique Virale (SHV) (1)	#	Absence du virus de la Septicémie Hémorragique Virale sur l'échantillon analysé . Culture négative sur les prélèvements : absence d'effet cytopathogène après deux passages sur cultures cellulaires sensibles .
Nécrose Hématopoïétique Infectieuse (NHI) (1)	#	Absence du virus de la Nécrose Hématopoïétique Infectieuse sur l'échantillon analysé . Culture négative sur les prélèvements : absence d'effet cytopathogène après deux passages sur cultures cellulaires sensibles .
Virémie Printanière de la carpe		Absence du virus de la Virémie Printanière de la Carpe sur l'échantillon analysé . Culture négative sur les prélèvements : absence d'effet cytopathogène après deux passages sur cultures cellulaires sensibles .

(1) METHODE pour l'isolement sur culture cellulaire et l'identification par séroneutralisation des virus agents de la SHV, de la NHI et de la NPI: Décision CE du 22/02/2001 (2001/183/CE) et Texte français de référence (CNEVA/LCRV).

Commentaire sur l'échantillon:



CONSEIL GÉNÉRAL DES LANDES

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL


1 RUE MARCEL-DAVID - B.P. 219 - 40004 MONT DE MARSAN CEDEX
TÉL. 05 58 06 08 08 - FAX 05 58 06 15 47 - SIRET 224 0000 18 00040
mél : labo.depart40@cg40.fr - site : www.ld40.com

Rapport d'essai

émis le : 30/03/2007

DOSSIER N° : SA-07-00694 du 14/03/2007

Référence du client 2

Le Directeur Responsable de secteur technique Dr A. MESPLÈDE	La Directrice Adjointe Mme DUMARTIN	Suppléant du responsable de secteur technique Mme CHAGUE 
--	--	--

Le rapport d'essais ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Il comporte 4 page(s)

La transmission par télécopie ou email de ce rapport n'a pas valeur officielle. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du Laboratoire Départemental des Landes. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole #.